

RÉSIDENCE-MISSION ARTISTIQUE ARTS, CULTURE & SANTÉ MENTALE SUR LE QUARTIER DU NEUHOF À STRASBOURG

APPEL À CANDIDATURES EN DIRECTION DES ARTISTES DE TOUS LES DOMAINES D'EXPRESSION pour une résidence-mission d'appui artistique 2025-2028

QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE-MISSION D'APPUI ARTISTIQUE ?

La présence artistique est initiée à des fins de **coopération culturelle et d'éducation artistique et culturelle**. Elle est appelée à accompagner **la capacité d'agir des habitants dans leurs pratiques artistiques et culturelles** et à **soutenir des professionnels exerçant au Neuhof à Strasbourg**, pour mener à bien des projets artistiques et culturels. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique un engagement plein et affirmé d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion), sur la base d'une présence perceptible sur le territoire, de façon continue ou segmentée si besoin et selon l'activité des structures d'accueil.

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations). L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique. Elles sont entièrement consacrées aux professionnels, aux usagers ainsi qu'aux habitants plus généralement.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne : ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont attendus avec des temps intermédiaires et un temps final (sortie de résidence).

ENJEUX, CONTEXTE & OBJECTIFS

La santé mentale est une composante essentielle de la santé. **Cet état de bien-être mental** permet d'affronter les sources de stress de la vie, de réaliser le potentiel de chacun, et de contribuer à la vie de la communauté.

Pourtant, depuis 2018, en France comme à l'international, **la santé mentale et notamment celle des jeunes s'est dégradée**. Les bouleversements (physiques, émotionnels, sociaux, économiques, environnementaux, géopolitiques...) liés à la transition à l'âge adulte, des étapes comme les choix d'orientation, l'entrée dans la vie active ou l'expérience d'exclusion sociale, de conditions socio-économiques défavorables notamment en QPV (quartier prioritaire de la ville) ou d'évènements de vie traumatisants à l'échelle locale ou internationale, sont autant de facteurs de risques. Ils peuvent rendre les enfants et les jeunes plus vulnérables notamment face aux troubles psychiques (dépression, anxiété, pensées suicidaires...), aux troubles des conduites alimentaires et aux addictions. La pandémie et le confinement de la crise du Covid-19 ont également fragilisé la santé mentale au point que celle-ci est déclarée **Grande Cause nationale en 2025**.

À l'inverse, **des facteurs de protection** se manifestent tout au long de la vie et viennent renforcer la résilience et influencer sur le bien-être mental. Parmi ces facteurs figurent les interactions sociales positives ainsi qu'une appartenance et une cohésion communautaire. Dans ce cadre et dans une **démarche de coopération multisectorielle**, les partenaires du projet (Ville de Strasbourg, Maison Urbaine de Santé du Neuhof, le CSC du Neuhof, la Médiathèque du Neuhof, l'Université de Strasbourg) souhaitent mobiliser le **levier artistique et culturel comme clé pour améliorer la santé mentale[1] au travers d'un projet innovant**.

Au travers de cette résidence-mission, il s'agit pour l'artiste, sur une période de 3 ans, **d'explorer, une ou plusieurs nouvelles pratiques artistiques et culturelles favorables au bien-être et à la santé mentale des personnes** et qu'elles puissent :

- **Offrir des espaces variés d'expression, de créativité et de partage**, permettant aux personnes de se sentir valorisées et connectées à leur communauté et contribuer à réduire l'isolement social et à renforcer le sentiment d'appartenance.
- Proposer des formats innovants de **participation et d'implication des habitant-es aux différentes phases du projet** et les outiller pour appréhender au mieux les pratiques artistiques et culturelles.
- Éveiller leur capacité d'agir et à se considérer comme **une ressource culturelle**.
- Contribuer, par une approche artistique, créative et sensible, à **lutter contre les idées reçues ancrées dans l'imaginaire collectif et la stigmatisation des personnes malades ou en souffrance**.
- **Sensibiliser les professionnels aux enjeux de la présence artistique sur un territoire** et concourir à les convaincre de la nécessité d'une inscription durable des actions d'éducation artistique et culturelle dans leurs pratiques professionnelles et à **les outiller de manière à être le plus autonome possible** en matière d'initiatives convoquant l'art et la culture.

MISSION PROPOSÉE À L'ARTISTE

Il s'agit donc, pour un artiste de tous domaines d'expression artistique, d'intervenir sur le territoire du Neuhof au bénéfice des habitants et des équipes professionnelles des structures partenaires. Cette intervention s'appuiera sur des processus très variés d'actions culturelles ainsi que sur des **temps de pratique artistique fortement imprégnés de la recherche et de la démarche artistiques de l'artiste. L'expérimentation, le renouvellement permanent des propositions, l'action participative, l'inattendu sont particulièrement souhaités.**

Si aucune thématique n'est ici imposée, il est suggéré, sans aucun caractère d'obligation toutefois, que l'artiste puisse en proposer une ou du moins une sorte de **fil rouge**. De même, il semble intéressant, par exemple, de s'appuyer sur une mise en évidence de l'articulation pouvant exister entre sa recherche artistique propre et les enjeux pouvant se rattacher à la communauté professionnelle ciblée et son périmètre d'intervention.

Chaque artiste, par ailleurs, est invité à partager avec le territoire accompagné ses œuvres, de formes artistiques légères déjà réalisées et disponibles à des fins de diffusion auprès des professionnels. Cet ensemble pouvant être également complété d'un ensemble documentaire.

MODALITÉS

La résidence-mission se décline en 3 phases de décembre 2025 à décembre 2028 :

- **Phase 1 : Immersion dans le territoire.**
Cette phase peut revêtir des formes de rencontres très variées, **la période d'immersion permet à l'ensemble des professionnels et des habitants concernés d'appréhender avec l'artiste la manière la plus sensible et inventive, d'imaginer leur implication dans son projet artistique et culturel.** Ce temps d'immersion peut être aussi un temps d'information-formation auprès des professionnels et permettre ainsi à l'artiste de se doter des repères et des points d'appui nécessaires.
- **Phase 2 : Réalisation d'actions en direction des parties prenantes**
Ces actions, qui doivent être des gestes artistiques, sont issues de la démarche propre à l'artiste et sont destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité. Elles peuvent relever d'actions de médiation facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, inter-services, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées par l'implication particulière des professionnels. Elles peuvent également prendre la forme d'actions de pratiques artistiques collectives ou participatives dont la finalité ne peut être la réalisation de productions lourdes et pérennes.

L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique

active, quant au statut de l'art dans l'accompagnement des personnes vers leur bien-être ou dans les démarches de soin. Elles permettent aussi au plus grand nombre d'acquiescer une **expérience originale et sensible du processus de création** de l'artiste.

- **Phase 3 : Mises en partage intermédiaires et finales**

Une séquence de mise en partage accessible à tous et permettant de rendre visible le travail artistique mené auprès et avec les publics au cours de la résidence. Il est attendu **une restitution intermédiaire annuelle** pour donner à voir aux habitant-es, aux partenaires et au grand public des étapes de travail et/ou des rendus intermédiaires et **une restitution finale** à caractère festif, événementiel, participatif et accessible à toutes et à tous.

La forme de ces rendus est laissée à la libre détermination de l'artiste, en accord avec le groupe projet et en articulation avec les temps forts déjà existants sur le territoire. Il peut s'agir de répétitions publiques, d'expositions lors d'événements du quartier, d'ateliers ouverts, de productions éphémères visibles dans l'espace public, etc...

LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS ET LE TERRITOIRE D'ACTION

En annexe sur le lien de téléchargement :

- Présentation du QPV Neuhof avec le cahier de quartier du QPV Neuhof (uniquement le volet Neuhof)
- Rapport Assemblée Générale 2023 du CSC du Neuhof
- Rapport Assemblée Générale de la Maison Urbaine de Santé du Neuhof

A découvrir

- La médiathèque du Neuhof : [La médiathèque Neuhof - Médiathèques EMS](#)
- La Maison Urbaine de Santé du Neuhof : [Maison Urbaine de Santé du Neuhof](#)

D'autres partenaires du quartier pourront être associés selon la nature du projet qui sera déployé.

CONDITIONS FINANCIERES

L'artiste, sélectionné bénéficie d'une **allocation de résidence de 10 000 € TTC** (charges fiscales et sociales incluses) pour la période **décembre 2025 à décembre 2026** partagés en honoraires et droits d'auteur, pour la diffusion de ses œuvres, les rencontres avec des équipes de professionnels, ses interventions et ateliers pédagogiques sur le territoire (frais de matériel inclus) ; la création et production du rendu pour les phases de restitution (frais technique inclus), les assurances, les défraiements (hébergement, déplacements, repas).

Cette allocation sera renouvelée en 2027 et 2028 sous réserve d'un bilan annuel intermédiaire partagé entre les artistes et le groupe projet.

Un minimum de 50 % de l'aide doit être consacré à la rémunération de l'artiste, afin de reconnaître pleinement son temps de travail dans le cadre de la résidence. Les transports doivent être organisés de la manière la plus écoresponsable possible et leur coût devra rester marginal.

PILOTAGE ET GROUPE PROJET

La résidence est coordonnée par la ville de Strasbourg (Mission Culture et Transitions de la Direction de la Culture et le service Santé Autonomie de la Direction solidarités santé jeunesse). Issu d'un processus de coopération, le projet associe des partenaires parmi lesquels :

- La Maison Urbaine de Santé du Neuhof
- Le Centre social et culturel du Neuhof
- La médiathèque du Neuhof
- L'Université de Strasbourg

RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Si la participation à la vie culturelle permet de tisser des liens, d'encourager l'expression et la confiance en soi, de surmonter un traumatisme, force est de constater que la vie culturelle est loin d'être considérée comme prioritaire ou utile pour les personnes en situation de fragilité ou en souffrance. De nombreux freins demeurent : freins financiers, psychologiques, inégalités sociales, stigmatisation, manque de temps, besoins plus urgents et perçus comme plus essentiels à remplir, etc.

C'est dans ce contexte que les partenaires souhaitent articuler le projet de résidence mission d'appui artistique à une démarche de recherche pilotée par l'Université de Strasbourg qui porte sur **l'étude et l'analyse des facteurs cognitifs, psychiques, sociaux et environnementaux qui conditionnent la participation des habitants d'un QPV de façon autonome ou non à la vie culturelle et artistique.**

CANDIDATURE

Cette résidence est ouverte à un artiste (ou collectif d'artistes) diplômé dans le champ professionnel de tous domaines artistiques (arts visuels/plastiques ; cinéma & audiovisuel ; spectacle vivant; littérature; patrimoine), et dont la recherche artistique manifeste à la fois une pratique confirmée, en même temps qu'une grande ouverture envers d'autres expressions culturelles. Une approche pluri ou transdisciplinaire serait très appréciée.

Pour une implication efficace dans la relation avec tous les acteurs et partenaires, l'artiste (ou collectif d'artistes) doit être francophone et maîtriser l'usage oral et écrit de la langue française.

L'artiste (ou collectif d'artiste) doit avoir à son actif une production artistique récente, posséder une expérience artistique reconnue et professionnelle dans des pratiques participatives et collaboratives et être en capacité à susciter l'intérêt, à être médiateur d'idées, à provoquer l'émulation collective et à rendre accessible sa démarche.

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection composé de représentants du « groupe projet » ainsi qu'éventuellement des personnalités qualifiées. **Il valide les candidatures et établit une présélection (étape 1) de 3 candidats autorisés à présenter un projet (étape 2).**

COMITÉ DE SÉLECTION

Les candidats présélectionnés seront invités à présenter leur projet lors d'une **audition par le comité de sélection qui aura lieu dans la journée du 14/11/2025** et dont les modalités seront communiquées lors de l'invitation. Chaque candidat présélectionné aura droit à 15 minutes de présentation (accompagnée au choix d'un support de présentation) et à 20 minutes de questions/réponses avec le comité.

Les 2 candidats non-retenus (étape 2) bénéficieront d'une contribution financière à hauteur de 300 euros, sur présentation d'un devis.

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de la ville de Strasbourg, porteuse du projet de résidence et de l'artiste (ou collectif d'artistes) lauréat est signée avant le début de la résidence.

Le comité de sélection se réserve le droit de déclarer infructueux cet appel à projets dans l'hypothèse où aucune candidature n'a été remise, ou bien encore lorsque les projets présentés sont jugés inappropriés et en deçà des enjeux et objectifs du cahier des charges.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Phase	Date
• Publication de l'appel à projet	21/07/ 2025
• Date limite de candidature (étape 1)	25/09/2025
• Jury de présélection	07/10/2025
• Date limite de dépôt de projet (étape 2)	07/11/2025
• Audition des candidats présélectionnés	14/11/2025
• Annonce du lauréat	entre le 17 et 21 Novembre 2025
• Démarrage résidence-mission	début décembre 2025

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Etape 01- Phase candidature

Présélection

Cette étape a pour objet d'arrêter une présélection de 3 candidats admis à présenter un projet.

Pièces du dossier

- Une lettre d'intention, (2 pages au format A4 maximum) présentant les motivations du candidat et les pistes de réflexions envisagées
- Un curriculum vitae (CV) du candidat
- Un dossier professionnel faisant état de références similaires de moins de 5 ans sur des projets arts, culture-santé mentale avec un portfolio des réalisations le cas échéant
- Une copie du dernier appel de cotisations de la Maison des artistes ou de l'Agessa ou pour les artistes ne résidant pas en France, un justificatif d'exercice professionnel
- La fiche de candidature dûment complétée- (Annexe)

Dépôt du dossier

Les éléments à fournir constituent un ensemble, d'un seul tenant, à adresser, par mail, sous format, PDF avant le **25/09/2025** (délai de rigueur) à l'adresse suivante:

mohammed.achab@strasbourg.eu

Avec la mention en Objet : **Candidature Résidence-mission arts et santé mentale Neuhof / suivi du nom du candidat**

Si l'ensemble des pièces est trop volumineux, merci d'utiliser une plateforme de transfert en ligne. Un accusé de réception vous sera envoyé, veuillez en vérifier la bonne réception.

Critères d'appréciation

Les critères retenus pour le jugement des candidatures pour la présélection sont pondérés de la manière suivante :

- Références similaires de moins de 5 ans sur des projets arts, culture-santé mentale : **60 points**
- Motivation du candidat pour le projet: **30 points**
- Expériences professionnelles du candidat : **10 points**

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Le critère références similaires de moins de 5 ans sur des projets arts, culture-santé mentale sera apprécié au regard du dossier professionnel.

Le critère expériences professionnelles sera apprécié au regard des CV fournis. Le critère motivation pour le projet sera apprécié au regard de la lettre d'intention.

Etape 02 - Phase projet

Sélection du projet

Cette étape a pour objet de retenir le projet le plus satisfaisant au regard des critères mentionnés ci-contre. Pour rappel, seules les candidatures présélectionnées à l'issue de l'étape 1 peuvent remettre un projet.

Pièces du dossier

- Note d'intention faisant état d'une bonne compréhension du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence;
- Une note méthodologique qui fait état de de l'approche et la méthodologie que le candidat prévoit de mettre en œuvre pour le projet;
- Un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste candidat ;
- Une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après);
- Un budget prévisionnel et détaillé de la résidence sur les 3 années ;
- Un calendrier indicatif de phasage, de présence et d'intervention ;
- Une note décrivant les dispositions envisagées en matière de gestion de l'impact environnemental du projet;
- Toute pièce justificative prouvant la régularité du candidat avec ses obligations fiscales et sociales + un RIB;
- l'Acte d'engagement complété et signé.

Pour la structure associative, le dossier devra être complété avec

- une copie des statuts de l'association et du certificat d'inscription au Tribunal d'Instance ou préfecture + RIB de l'association + attestation en responsabilité civile de l'association + attestation SIREN.

Dépôt du dossier

Les éléments à fournir constituent un ensemble, d'un seul tenant, à adresser, par mail, sous format, PDF avant le **07/11/2025** (délai de rigueur) à l'adresse suivante:

mohammed.achab@strasbourg.eu

Avec la mention en Objet : **Projet Résidence-mission arts et santé mentale Neuhof / suivi du nom du candidat**

Si l'ensemble des pièces est trop volumineux, merci d'utiliser une plateforme de transfert en ligne. Un accusé de réception vous sera envoyé, veuillez en vérifier la bonne réception.

Critères d'appréciation

Les critères retenus pour le jugement des projets sont pondérés de la manière suivante :

- La qualité, la cohérence, la capacité d'innovation du projet artistique et culturel, et son adéquation avec le cahier des charges : **30 points**
- La capacité à proposer une architecture de projet qui puisse permettre la participation, l'implication et la contribution des habitants et des professionnels : **30 points**
- La pertinence des phasages et des temps de présence effective sur le territoire: **20 points**
- La faisabilité technique et financière du projet : **10 points**
- Les dispositions en termes de gestion de l'impact environnemental du projet : **10 points**

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100. La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

NB : À noter, pour le lauréat, il sera demandé une attestation en responsabilité civile. Par ailleurs, la ville de Strasbourg doit s'assurer qu'aucun des artistes amenés à intervenir auprès d'enfants, ne fait l'objet de condamnations incompatibles avec le contact auprès de mineurs. Ainsi un extrait du casier judiciaire sera demandé (pour chacun des membres de l'équipe en cas de collectif).